

BAREME AGENCE



HONORAIRES TRANSACTION

PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC MANDAT By ORPI	HONORAIRES TTC MANDAT SIMPLE
Jusqu'à 100.000 €uros	Forfait 7 000 €uros	Forfait 8 000 €uros
De 100.000 à 150.000€uros	Forfait 8 000 €uros	Forfait 9 000 €uros
De 150.001 à 200.000€uros	Forfait 9 000 €uros	Forfait 10 000 €uros
Au-delà de 200.001 €uros	5 % du prix de vente	6 % du prix de vente

En cas de délégation de mandat, le barème appliqué sera celui de l'Agence détentrice du mandat

HONORAIRES LOCATION

La rémunération des personnes qui se livrent ou prêtent leur concours à l'établissement d'un acte de location d'un immeuble appartenant à autrui est à la charge du bailleur. A l'exception de quatre prestations qui se partagent par moitié entre le bailleur et le locataire en respectant un plafond, pour La visite du logement, la rédaction du bail, la constitution du dossier locataire, la rédaction de l'état des lieux d'entrée.

Les honoraires sont :

- Pour les logements situés à Coulommiers et en « Zone non tendue » le plafond est de 8 €uros/m².
- Pour les logements situés en Zone tendue » le plafond est de 10 €uros/m².

A cela, quelle que soit la zone considérée, s'ajoute 3 €uros/m² pour la réalisation de l'état des lieux.

HONORAIRES COMMERCE ET ENTREPRISE

Vente :

La rémunération des personnes qui se livrent ou prêtent leur concours à l'établissement d'un acte de vente d'un immeuble ou commerce à autrui. Nos honoraires sont, au total, de 10 % TTC du prix de vente.

Location :

La rémunération des personnes qui se livrent ou prêtent leur concours à l'établissement d'un acte de location d'un immeuble appartenant à autrui sera supporté en totalité par le preneur. Nos honoraires sont, au total, de 25 % TTC du loyer annuel hors charges.

HONORAIRES SYNDIC DE COPROPRIETE

Sur devis

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20%